



## Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)

**Manuel opérationnel pour la mise en œuvre des Mesures  
d'Accompagnement des Ménages du FSP/ACTP**

Version décembre 2017

## **Sommaire**

1. Introduction.....	3
2. Objectifs des mesures d'accompagnement des bénéficiaires .....	3
3. Contexte de mise en œuvre .....	3
4. Contenu des mesures d'accompagnement.....	4
5. Les Espaces Productifs.....	4
6. Liaison avec l'Evaluation d'Impact (EI) .....	9
7. Les activités des « Espaces Productifs » .....	9
8. Les activités de sensibilisation.....	13
9. Agenda prévisionnel de mise en œuvre des mesures d'accompagnement.....	15
10. Organisation pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement.....	16
11. Méthodologie et approches .....	16
12. Les étapes de mise en œuvre des mesures d'accompagnement.....	17

## **1. Introduction**

L'objectif de la sous composante FSP/ACTP du FSS est d'offrir des opportunités saisonnières régulières de revenus supplémentaires prévisibles sous forme d'argent contre travail aux ménages les plus pauvres dans les communautés sélectionnées. Ces revenus supplémentaires sont censés permettre aux ménages ciblés de lisser leur consommation et de les aider à développer des activités productives pour renforcer leur résilience aux chocs, généralisés ou idiosyncrasiques.

Ainsi, le programme FSP/ACTP vise également à améliorer la base productive des communautés vulnérables par des travaux communautaires d'aménagement en ACT réalisés sous système HIMO. Leur finalité réside dans la création d'actifs communautaires qui, au-delà de cette amélioration de la base productive, contribue également à la gestion intégrée des problématiques environnementales pour un développement durable et harmonisé.

Les activités de filets sociaux doivent être mises en œuvre pendant les périodes de faibles activités agricoles, pour ne pas être en compétition avec les activités économiques qui sont des sources régulières de revenus des ménages. Chaque région a une saisonnalité légèrement différente, mais dans l'ensemble, les ménages participeront aux travaux ACTP pendant deux périodes :

- pendant la période de soudure qui se situe généralement avant la récolte ;
- pendant la période de préparation de la rentrée scolaire.

Les activités ACT-P sont mises en œuvre en deux interventions par an d'une durée respective de 40 jours travaillés environ à raison de 5 jours par semaine soit 16 semaines par an au total.

Pour le financement FSS, le programme ACTP a une durée opérationnelle de 3 ans de 2017 à 2019 comprenant au total 6 cycles d'activités de 40 jours.

Ce manuel est rédigé à l'intention :

- du personnel du FID, leur servant d'indications et de repères dans la mise en œuvre des activités de Mesures d'Accompagnement.
- des Agences d'Encadrement Communautaire (AGEC), mandatés par le FID, pour les aider à mieux accompagner les ménages dans la réalisation des activités de Mesures d'Accompagnement.
- des éventuels partenaires dans la mise en œuvre des activités de Mesures d'Accompagnement.

## **2. Objectifs des mesures d'accompagnement des bénéficiaires**

Les activités mesures d'accompagnement des bénéficiaires du programme ACTP sont initiées pour appuyer et faciliter l'atteinte des objectifs de la sous-composante. Elles visent à :

- renforcer les ménages pour qu'ils s'engagent dans des activités économiques rurales.
- sensibiliser les ménages à adopter des comportements conformes à la sauvegarde de l'environnement et à l'utilisation appropriée des ressources naturelles.
- renforcer les ménages dans l'éducation parentale de leurs enfants qui représentent le futur.

## **3. Contexte de mise en œuvre**

Les mesures d'accompagnement destinées aux bénéficiaires des activités FSP/ACTP sont déployées au niveau des chantiers, l'échelle la plus réduite en termes de définition spatiale.

Dans chaque chantier, on a un « groupe de travailleurs », constitué d'environ 150 individus, encadrés par un Chef de Chantier qui est un personnel de l'Agence d'Encadrement (AGEC) et ils sont répartis par « équipes de travail » de 15 travailleurs environ, conduite par des chefs d'équipe pris parmi les travailleurs.

Dans la pratique, les ménages bénéficiaires qui participent aux activités FSP/ACTP travaillent 5 jours par semaine à chaque cycle d'intervention d'environ 40 jours travaillés, soit au total 8 semaines par cycle.

#### **4. Contenu des mesures d'accompagnement**

Les mesures d'accompagnement sont constituées des activités des « Espaces Productifs » et des activités de sensibilisation.

**Les activités des « Espaces Productifs » ou « SEHATRA MAMOKATRA »** comprennent :

- i) Les formations techniques prodiguées par des techniciens des services déconcentrés de l'Etat tels que la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage et la Direction Régionale de l'Ecologie, de l'Environnement et Forêt ainsi que d'autres agences spécialisées selon le cas.
- ii) Les formations sur l'Epargne Communautaire (**TAHIRY IOMBONANA**), conçues et délivrées en cascade par une agence externe.
- iii) Les coups de pouce (**TOSI-KEVITRA**) développés avec l'appui d'IDEAS42.

Tous les groupes de travail dans les 5 districts du programme ACTP recevront les formations techniques.

Les groupes de travail dans les districts d'Isandra, d'Ankazoabo, de Manakara et de Vatomaniry recevront les thématiques « Epargne Communautaire » ou « Coups de Pouce » suivant la randomisation liée à l'Evaluation d'Impact.

**Les activités de sensibilisation** portent sur différents sujets non liés aux espaces productifs. Ils sont communs à tous les chantiers ACTP mais certains thèmes peuvent être identifiés en fonction des spécificités locales. D'une manière générale, ils comprennent :

- a) L'éducation environnementale
- b) L'éducation nutritionnelle
- c) L'éducation parentale, autres PFE
- d) La santé publique, Wash, VIH/SIDA, MST

Les activités de mesures d'accompagnement peuvent être délivrées :

- ✓ A travers les Espaces Productifs : soit sur les chantiers, ou dans les sites de démonstration, ou en salle. Ces sessions productives sont tenues un jour par semaine qui sera déterminé de concert avec les bénéficiaires.
- ✓ Lors des paiements des bénéficiaires.
- ✓ Pendant les jours de travail.

Les activités de mesures d'accompagnement seront délivrées au sein des Groupes de Travail constituant les unités de mise en œuvre.

#### **5. Les Espaces Productifs**

##### a) Définition/Description

Les espaces productifs représentent le cadre de mise en œuvre des mesures d'accompagnement dans les activités FSP/ACTP. C'est le lieu de renforcement des capacités des bénéficiaires du programme ACTP.

Un jour par semaine durant le cycle d'intervention, le chantier est organisé de telle sorte qu'au lieu de travailler durant 5 heures habituellement, les travailleurs ne travaillent qu'une ou deux heures, les heures restantes seront dédiées à faire fonctionner des groupes de discussion, des séances pratiques relatives à des thématiques de production et des séances de formation ou de sensibilisation.

Les groupes de discussion sont généralement constituées par les équipes formées au sein d'un groupe de travail.

#### b) Objectif

Les espaces productifs sont conçus pour soutenir l'autosensibilisation et la promotion de techniques innovantes au sein des bénéficiaires afin de servir les objectifs du programme ACTP et développer l'entreprenariat en milieu rural.

#### c) Thèmes de l'Espace Productif

Plusieurs thèmes peuvent être développés autour des espaces productifs. Principalement, ils comprennent :

- Les formations/Appuis techniques délivrés par des techniciens des services déconcentrés. Ces thèmes sont souvent issus de la planification au niveau des terroirs et contribuent à l'amélioration de la production des ménages et à la protection de l'environnement.
- Les coups de pouce.
- Epargne Communautaire.
- Eventuellement, les thèmes généraux de sensibilisation, à savoir, l'éducation environnementale, l'éducation nutritionnelle, la sensibilisation contre le VIH/SIDA et MST, la sensibilisation sur les pratiques Wash, Hygiène et Assainissement, les autres Pratiques Familiales Essentielles, l'éducation parentale.

#### d) Organisation

L'animation des Espaces Productifs sera assurée par :

- Principalement, le Chef Chantier. Le formateur de l'AGEC supervisera toutes les activités de formation assurées par l'AGEC.
- Les chefs d'équipe ou les bénéficiaires leaders (mères leaders, ...), qui sont des bénéficiaires. Ils seront les animateurs de groupe (équipe).
- Les agents des agences spécialisées

Les techniciens des STD seront les accompagnateurs des bénéficiaires.

Les participants bénéficiaires aux espaces productifs seront, en premier lieu, tous les ménages bénéficiaires travailleurs et inaptes. Cependant, les membres de la communauté peuvent également y assister, en particulier concernant les formations techniques.

Dans un premier temps, les travailleurs sont invités/initiés durant ces heures qui leur sont disponibles à discuter de divers sujets ou thématiques liés à leurs intérêts communs ou individuels.

En début de programme, afin d'habituer les travailleurs à leur participation aux espaces productifs, ces derniers seront d'abord dédiés à des séances d'information/sensibilisation relatives aux thèmes généraux.

Les formations plus spécifiques seront déployées après le premier cycle d'intervention (après 8 semaines de sessions d'information/sensibilisation au niveau des espaces productifs), à savoir :

- Formation sur des techniques de production innovantes avec l'appui de Services Techniques de proximité (DRAE, DREEF),
  - L'amélioration ou la régénération du sol (compost, lombriculture, ...),
  - La gestion environnementale du terroir (pépinière, dispositifs anti-érosifs, ...),
  - La gestion et la conservation de l'eau (soil water conservation ou SWC)
  - La diversification des activités (apiculture, pisciculture, aviculture, cultures de rente...),
- Formation sur la mise en place d'Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) et mise en place de petits plans d'investissement en Activités Génératrices de Revenus (AGR), et affirmation de soi.
- Les coups de pouce.
- L'Education parentale : éducation financière, pratiques familiales essentielles, développement de la petite enfance, ...

La durée des séances dépendra de chaque thématique à traiter. Une fiche de session devrait être élaborée pour chaque thème par l'AGEC et/ou les agences spécialisées. Plusieurs sujets peuvent être traités ensemble. Pourtant, la formation technique dans un espace productif ne devrait pas prolonger au-delà de trois heures.

e) Les participants aux espaces productifs

En bref, les participants des « Espaces Productifs » sont :

- Chef de mission AGECE : premier responsable des prestations de l'AGECE
- Formateur AGECE : Supervision des activités de formation assurées par l'AGECE
- Chef de chantier : Animateur de l'Espace Productif,
- Chefs d'équipe, bénéficiaires leaders : Animateur d'équipe,
- Agences spécialisées : Animateur de l'Espace Productif,
- Technicien STD : suivi/évaluation de la mise en œuvre des « formations techniques », appuis techniques et accompagnement des chefs de chantier,
- Ménages bénéficiaires et autres membres de la Communauté intéressés à la formation
- FID : Supervision.

f) Fiche « Espace productif »

Une session d'Espace Productif dure environ 3 à 4 heures au total de tous les thèmes traités, se répartissant comme suit :

- Formation des chefs d'équipe : 30 minutes, (mais dépendra de chaque thème à traiter)
- Présentation du chef de chantier : 5 à 15 minutes,
- Travail de groupe : 1h à 1h30
- Restitution / Correction : 1h à 1h30

La Fiche de mise en œuvre d'un « Espace Productif » suivra le modèle ci-dessous.

Elle sera remplie pour chaque espace productif par le chef de chantier et/ou le formateur de l'AGECE et sera présentée dans les rapports de l'AGECE.

<b>FICHE DE MISE EN ŒUVRE</b>
<b>Informations générales sur l'espace productif</b>
<b>I1. DATE :</b>  _ _ / _ _ / _ _

**I2. JOUR :** |\_\_| 1 Lundi      2 Mardi      3 Mercredi      4 Jeudi      5 Vendredi

**I3. AGECE :** .....      **I4. CHEF DE CHANTIER :** .....

**I5. DISTRICT :** .....      **I6. UTB :** .....

**I7. NOM DU GROUPE DE TRAVAIL :** ..... **CODE :** |\_\_|\_|\_|\_|

**I8. Groupe de Traitement :** |\_\_| 1 ACTP      2 ACTP + Formation      3 ACTP + Coups de pouce

**I9.** Effectif\* officiel : ..... dont Hommes : ..... Et Femmes : .....      (\*) : inscrire '0' si aucun

**I10.** Effectif\* présents : ..... dont Hommes : ..... Et Femmes : .....

**I11.** Effectif\* Inaptes présents : .....

**I12.** Effectif\* Enfants de moins de 5 ans présents : .....

**I13.** Effectif\* des NON Bénéficiaires présents : .....

**I14.** Y-a-t-il eu des travaux de groupe ?      |\_\_| 1. Oui 2. Non      Si oui Combien ?  
|\_\_|\_|\_| .....Durée : \_\_\_\_\_ en mn

**I15.** Y-a-t-il eu une restitution ?      |\_\_| 1. Oui 2. Non  
Durée : \_\_\_\_\_ en mn

**I16. Recommandations :**

**Les Thèmes du jour (Entourer) :**

PREVUS	REALISES
1. Amélioration ou Régénération du sol	1. Amélioration ou Régénération du sol
2. Gestion environnementale du terroir	2. Gestion environnementale du terroir
3. Gestion et la conservation de l'eau	3. Gestion et la conservation de l'eau
4. Diversification des activités	4. Diversification des activités
5. Autres formations techniques	5. Autres formations techniques
6. Mise en place AVEC, AGR, affirmation de soi	6. Mise en place AVEC, AGR, affirmation de soi
7. Coups de pouce	7. Coups de pouce
8. Education environnementale	8. Education environnementale
9. Education nutritionnelle	9. Education nutritionnelle
10. Education parentale	10. Education parentale
11. Sensibilisation contre le VIH/SIDA et MST	11. Sensibilisation contre le VIH/SIDA et MST
12. Sensibilisation sur les pratiques WASH	12. Sensibilisation sur les pratiques WASH
13. Autres pratiques Familiales Essentielles	13. Autres pratiques Familiales Essentielles
14. Séances d'échanges et d'informations sans objet particulier	14. Séances d'échanges et d'informations sans objet particulier
15. Autres activités nca	15. Autres activités nca

Thèmes N° (Un thème = Une ligne)	Contenus	Déroulement	Technique d'animation	Supports	Durée (En mn)	Principal intervenant :	OBS
						1. STD 2. AGECE 3. SO/FID 4. Agents spécialisés	


**Signature du Chef de chantier**

**Signatures des intervenants animateurs**

Les supports relatifs à la mise en œuvre des formations/appuis techniques sont fournis à partir des Conventions avec les DRAE/DREEF ou directement par le FID.

g) Approches

Les approches d'apprentissage préconisées dans les espaces productifs sont celles de la méthodologie andragogique. Particulièrement, une dynamique et discipline sociales devraient être instaurées à travers les espaces productifs. Les échanges renforceront cette cohésion sociale au sein des communautés.

Les activités de formation pendant un espace productif devraient être variées : discussions, échanges d'expérience, pratiques interactives, démonstrations, exposé d'exemples, illustrations, ...

h) Compétences requises et/ou à acquérir pour les animateurs des « Espaces Productifs »

Les agents intervenant dans les espaces productifs (STD, AGEC, Agences Spécialisées) devraient maîtriser :

- La technique de conduite de formation des adultes,
- L'appui technique suivant la planification du terroir,
- L'économie au niveau ménage en milieu rural, la gestion de budget familial
- Les thèmes de formation ou de sensibilisation requis

Les chefs de chantier qui sont les principaux animateurs des « Espaces Productifs » seront formés par :

- Le FID sur :
  - o Les techniques de conduite d'un « Espace Productif »,
  - o Les techniques de conduite de formation des adultes,
  - o Les coups de pouce,
- Les STD (DRAE/DREEF) sur les Appuis techniques suivant la planification du terroir, et
- D'autres partenaires du FID sur certains thèmes de sensibilisation.

Les agents des agences spécialisées animeront également des thèmes sur l'éducation parentale, pendant des espaces productifs. Ils seront formés par le FID ou ses partenaires. Ils formeront des bénéficiaires leaders (Mères Leaders) qui faciliteront également ces thèmes pendant des espaces productifs.

Il est à souligner que chaque formation fera l'objet d'un établissement de Termes de Référence afin d'adapter chaque séance de renforcement de capacité au contexte et aux besoins constatés.

i) Suivi et évaluation participative des espaces productifs

L'évaluation des « Espaces Productifs » comporte deux rubriques :

- Le Suivi de l'Espace Productif ou l'évaluation continue qui consiste à :
  - o Collecter le niveau de satisfaction des bénéficiaires sur les supports utilisés (cf. annexe2),
  - o Apprécier les résultats des chefs d'équipe en tant qu'animateur (cf. annexe3),
  - o Assurer l'évaluation continue de l'efficacité du chef de chantier (cf.annexe4).
  
- L'Evaluation du processus qui mesure :
  - o Le niveau de participation des bénéficiaires dans l'Identification des thèmes,
  - o La conformité des thèmes par rapport aux activités entreprises (HIMO) et/ou aux objectifs du programme,
  - o La qualité d'animation de séance par le chef de chantier,
  - o Le niveau de Participation des bénéficiaires,
  - o L'Internalisation des activités entreprises,
  - o Le nombre et qualité des suggestions émises (bénéficiaires, chefs de chantier et autres intervenants).

## **6. Liaison avec l'Evaluation d'Impact (EI)**

L'activité Evaluation d'Impact du programme ACTP initiée avant le démarrage des premiers travaux (baseline) se rattache aux deux thématiques des mesures d'accompagnement : les coups de pouce et l'Épargne Communautaire. L'Évaluation d'Impact est menée dans les districts ACTP désignés au préalable. L'unité des ménages pour la réalisation de l'Évaluation d'Impact est le Groupe de Travail.

La modalité de mise en œuvre de l'Évaluation d'Impact préconise la constitution de groupes de traitement parmi les groupes de travail existant dans les districts concernés. Le choix de ces groupes devrait être fait de manière aléatoire. Par conséquent, les groupes de travail et les bénéficiaires qui y sont rattachés devraient être fixes tout au long du programme ACTP.

Les bénéficiaires seront alors rattachés à leur groupe de travail respectif dans le MIS.

Un champ d'informations indiquant pour chaque ménage le type de traitement pour l'EI et éventuellement le nombre de séances de formation qu'il recevra sera créé dans le MIS.

Ces groupes de traitement sont :

- Des groupes de travail qui ne recevront que l'activité ACTP (y compris ses formations techniques liées aux travaux de mise en œuvre)
- Des groupes de travail qui recevront : ACTP + épargne communautaire
- Des groupes de travail qui recevront : ACTP + Coups de Pouce

## **7. Les activités des « Espaces Productifs » (SEHATRA MAMOKATRA)**

### **a) Les formations techniques**

Les thèmes d'Appuis techniques sont prodigués avec la collaboration des Services Techniques Déconcentrés ou d'autres organismes partenaires spécialisés aux thématiques du terroir.

Des conventions sont passées entre les Directions Inter Régionales du FID et les DRAE et les DREEF.

### **b) La formation sur les coups de pouce**

**i. Définition et Objectifs :**

Le coup de pouce est un type de programme, service, ou produit qui encourage une personne à adopter un comportement particulier sans restreindre sa liberté de choix. C'est un outil axé sur le comportement, développé par IDEAS42, pour créer des impulsions et des innovations.

Ideas42 se distingue par son approche pour la résolution des problèmes en développant des solutions novatrices par l'intégration d'une image plus complète du comportement humain pour aider à relever les défis sociaux difficiles.

Dans le cadre de l'ACTP, le problème défini par IDEAS42 est que : "Il se peut que les bénéficiaires **n'épargnent pas assez** de leur paiement pour leur permettre de faire **des investissements productifs** ou **d'autres changements potentiels** à leur vie."

Les coups de pouce sont conçus pour rendre les transferts de fonds **plus efficaces** pour les bénéficiaires tout en étant un moyen plus rentable **pour améliorer l'impact** du programme ACTP à **moindre frais supplémentaires**.

**ii. Partenaires de mise en œuvre :**

Les partenaires concernés par la mise en œuvre des « coups de pouce » sont :

- IDEAS 42, en tant qu'Organisation conceptrice et initiatrice
- Les AGECE, en tant qu'Agence de mise en œuvre auprès des bénéficiaires

**iii. Paramètres-clés de mise en œuvre :**

**Unité des ménages pour la mise en œuvre :** Groupe de Travail (GT)

**Bénéficiaires des coups de pouce :**

- Dans les districts objets d'évaluation d'impact, les bénéficiaires sont les ménages appartenant aux groupes de travail destinés à recevoir cette thématique.
- Dans les autres districts, tous les ménages bénéficiaires peuvent jouir de cette activité.

**Calendrier de déploiement :** cette thématique sera mise en œuvre à compter du troisième cycle des activités ACTP.

**iv. Mécanisme :**

Le mécanisme « Coups de Pouce » possède 4 étapes bien définies.

En premier lieu, il s'agit de « l'intervention de preuves sociales » qui consiste à démontrer que les ménages ont des objectifs d'épargne intéressants, qu'ils peuvent épargner pour quelque chose et à recadrer l'utilisation de l'argent pour un choix parmi les options d'épargne.

La deuxième étape est une activité de fixation des objectifs d'épargne. Cette étape va orienter les bénéficiaires à penser à leur avenir, les inciter à sélectionner un objectif spécifique et cadrer l'ACT-P comme un programme qui les aide à réaliser leurs aspirations productives.

La troisième étape est la visualisation des coûts. Cet exercice consiste à encercler la somme à épargner. A travers cette activité, la saillance du montant total de paiement du programme est relevée les bénéficiaires sont incités à planifier combien ils vont mettre de côté pour leur objectif avant de percevoir l'argent.

La dernière étape est la partition au moment des paiements. Cette activité aidera les bénéficiaires à classer mentalement une partie de l'argent pour les dépenses destinées à des fins autres que la consommation tout en les rappelant leur objectif d'épargne.

**v. Modalités de mise en œuvre :**

**Procédé :** les coups de pouce seront conduits en deux temps.

- 1- Le jour de session productive (espace productif) juste avant le jour de paiement: la séance sera animée le par personnel de l'AGEC.
- 2- Le jour de paiement.

**Gestion des sites de paiement :** comme la réalisation des « coups de pouce » est liée à la réalisation de l'Evaluation d'Impact, la contamination entre les différents groupes de traitement est à éviter. Pour ce faire, l'attribution des ménages dans les groupes de traitement a été faite suivant les lieux de paiement. Ainsi, aucun chevauchement de groupes de traitement ne sera constaté dans un même lieu de paiement.

**Organisation des coups de pouce :**

- Les agents de l'AGEC assurent la facilitation des coups de pouce pendant les jours de session productive.
- Le jour de paiement, les chefs d'équipe assurent la facilitation de l'exercice d'encerclement au sein de leurs groupes respectifs et le choix du montant d'épargne pour ce transfert.
- L'agent de l'AGEC qui vérifie les états de paiement et l'émargement des bénéficiaires assure la conduite de la dernière partie des coups de pouce qui consiste à donner les pochettes et rappeler aux bénéficiaires de la ramener au prochain paiement.
- Le billettage des agences de paiement doit être conforme aux dessins sur la brochure des coups de pouce (5000 Ar).
- Les inaptes devraient également recevoir les coups de pouce : l'AGEC les préviendra de participer aux sessions productives.
- Pendant le jour de paiement, les récepteurs solidaires ne participeront pas aux coups de pouce car ils ne décident pas de l'allocation de l'argent du ménage.

**vi. Etapas de réalisation :**

1. Finalisation conception outils et test, par IDEAS42
2. Randomisation des Groupes de Travail par la Banque Mondiale qui transmettra à FID le nombre des bénéficiaires des coups de pouce
3. Multiplication des supports et matériels par FID-Direction Générale
4. Formation de l'équipe de la Direction Générale
5. Préparation et transmission du calendrier opérationnel pour le démarrage des coups de pouce
6. Formation des DIR et AGECE
7. Démarrage des coups de pouce dans chaque district

**vii. Méthodologie d'apprentissage :**

La formation sur les coups de pouce se fera à deux niveaux.

- 1) une formation des formateurs au niveau de la Direction Générale du FID par IDEAS42.
- 2) une formation des équipes régionales avec les responsables et les agents des AGECE par l'équipe de la Direction Générale du FID.

L'approche andragogique est la mieux indiquée dans la conduite des formations.

**c) La formation sur l'épargne communautaire**

L'inclusion financière / éducation financière étant considéré comme un passage incontournable pour la graduation de l'économie des ménages, cette thématique Epargne Communautaire est introduit dans les mesures d'accompagnement pour propulser l'atteinte des objectifs du programme ACTP.

**i. Objectif :**

La formation sur l'épargne communautaire a pour objectif la mise en place d'Associations Villageoises d'Epargne Communautaire ou AVEC.

**ii. Partenaire de mise en œuvre :**

Comme CARE a déjà obtenu de très bons résultats dans son programme d'implémentation d'AVEC au sein de plusieurs communautés à Madagascar, le FID a passé une convention de collaboration avec CARE pour la mise en œuvre de la formation sur l'EC.

CARE assurera la formation des agents du FID et le suivi de la performance des AVEC mises en place.

**iii. Paramètres-clés de mise en œuvre :**

**Unité des ménages pour la mise en œuvre :** Groupe de Travail (GT)

**Bénéficiaires des formations EC :**

- Dans les districts objets d'évaluation d'impact, les bénéficiaires sont les ménages appartenant aux groupes de travail destinés à recevoir cette thématique.
- Dans les autres districts, un nombre prédéfini de ménages bénéficiaires peuvent jouir de cette activité.

**Calendrier de déploiement :** cette thématique sera mise en œuvre à compter du troisième cycle des activités ACTP.

**Agents de mise en œuvre :** socio organisateurs du FID

**iv. Modalités de mise en œuvre :**

La mise en œuvre suivra le manuel de mise en place d'AVEC élaboré par CARE.

Les sessions d'info-sensibilisation sur EC seront conduites lors des espaces productifs par les socio organisateurs du FID.

Les AVEC créées seront ensuite formées et suivies par les socio organisateurs du FID en dehors des Espaces Productifs communs.

Pour chaque groupe de travail concerné, un calendrier sera établi pour préciser les dates et les sujets à traiter.

Un cycle AVEC, d'une période de 36 à 52 semaines est constitué de 3 phases, à savoir au minimum, la phase d'initiation (ou formation des modules) de 12 semaines, la phase de développement de 12 semaines et la phase maturité de 12 semaines.

**v. Les étapes de la mise en place des AVEC :**

La mise en place d'AVEC suivra le processus décrit dans le manuel de CARE dont les principales étapes sont :

1. Formation des formateurs (théorique et pratique – visite de sites opérationnels),
2. Sensibilisation sur la gestion des dettes, la nécessité des épargnes et l'optimisation des crédits,
3. Sensibilisation sur la mise en place d'AVEC,
4. Préparatifs avec les autorités locales,
5. Election des membres de bureau et constitution des dossiers de l'AVEC (statut, RI, Procédures, ...),
6. Equipement des AVEC (Matériels de bureau, outils de gestion et de suivi),
7. Opérationnalisation des AVEC,
  - Formation des membres de bureau,
  - Lancement des épargnes et crédits,

8. Formation des bénéficiaires en Plan d'Affaires simplifié et AGR, assurée par les Socio organisateurs du FID/DIR,
9. Evaluation des acquis.

**vi. Méthodologie d'apprentissage :**

Le principe de formation de formateurs est la méthodologie d'apprentissage à adopter. CARE assurera la formation en EC des équipes du FID.

L'approche andragogique et les échanges d'expériences seront également observés pendant les séances de formation.

**vii. Les thèmes de formation liés à la mise en place des AVEC :**

Les sujets de formation ci-après devraient être traités pendant les sessions de formation sur EC :

- Andragogie,
- Changement de comportement : la gestion des dettes, la nécessité des épargnes et l'optimisation des crédits (déclenchement de l'adoption de nouvelles pratiques),
- AVEC,
- Pratiques de fonctionnement d'AVEC,
- Elaboration d'une stratégie et d'un plan de mise en place d'AVEC,
- Modalité de mise en place de comité de gestion,
- Technique d'identification d'animateurs locaux,
- Elaboration de statut et Règlement Intérieur,
- Etablissement de procédures (épargne, crédit, ...), détermination des parts et politiques des groupes (valeur de l'épargne, frais de service, amendes, ...),
- Encadrement de groupes de bénéficiaires,
- Procédures de contrôle et audit de compte,
- Etablissement de plan d'affaires simplifié,
- Technique d'évaluation de formation,

## **8. Les activités de sensibilisation**

Les activités de sensibilisation touchent différents sujets non liés directement aux espaces productifs. Elles seront mises en œuvre pendant les EP et principalement pendant les jours de paiement. Elles pourront être également conduites pendant les jours de travail.

Les thèmes généraux<sup>1</sup> de sensibilisation sont communs à tous les chantiers ACTP (Groupes de Travail), mais certains thèmes pourront dépendre des spécificités locales. Les contours et modes de mise en œuvre de ces activités sont plus flexibles que les espaces productifs.

Ces thèmes pourront donc être dispensés de façon répétitive et permanente auprès des bénéficiaires et pourront commencer dès les premiers chantiers ACTP.

Toutes les missions de mise en œuvre des activités de sensibilisation confiées à des consultants prestataires (agences ou individu) feront l'objet d'établissement de Termes de Référence clairs. Le recrutement de ces consultants sera inscrit dans le PPM et suivra la méthode « Qualification du Consultant » des procédures de passation de marchés de la Banque Mondiale.

**i. L'éducation environnementale**

---

<sup>1</sup>Ces thématiques générales font l'objet de conventions de partenariat avec des organismes/institutions spécialisés : ONN (éducation nutritionnelle), CNLS (Sida et MST), MINSAN,...

Ce thème contient plusieurs sujets à vulgariser pendant les séances de sensibilisation tels que la lutte contre les feux de brousse, la protection des ressources naturelles, la gestion des espaces boisés, gestion de déchets ménagers, hygiène, ....

Ce thème sera dispensé par les agents des AGECE. Des fiches de session par sujet de sensibilisation seront établies par les AGECE.

#### **ii. La sensibilisation sur la santé publique, VIH/SIDA, MST**

Ce volet pourra être dispensé avec la participation des Agents de Santé du CSB le plus proche. Une convention de partenariat avec le Ministère de la Santé est établie.

En outre, avec la collaboration existante entre le FID et le Comité National de Lutte Contre le Sida (CNLS), les thèmes VIH/SIDA et MST pourront être sensibilisés directement par les AGECE ayant reçu des formations (en cascade) et utilisant les kits de supports fournis par CNLS.

#### **iii. La sensibilisation sur les pratiques Wash, Eau, Hygiène et Assainissement**

Cette thématique pourra également être assurée directement par l'AGECE. Toutefois, le partenariat avec des organismes spécialisés pourra se faire ultérieurement suivant des conventions de partenariat.

#### **iv. L'éducation nutritionnelle**

L'éducation nutritionnelle sera réalisée en collaboration avec l'Agent Communautaire de Nutrition (ACN) qui relève de l'Office National de Nutrition. Un protocole d'accord entre les deux parties facilitera les interventions sur ce sujet.

En premier lieu, ce thème portera sur la diversification des pratiques nutritionnelles des ménages. Les ingrédients nécessaires pendant les démonstrations culinaires conduites par les ACN seront pris en charge par le programme ACTP.

En second lieu, ce thème sera également accompagné de la sensibilisation sur « l'agriculture sensitive à la nutrition ». L'objectif est de mettre l'agriculture familiale au service de la nutrition. Dans ce sens, les ménages seront sensibilisés à :

- **la production pour la propre consommation du ménage.** C'est le canal direct par lequel la production traduit la disponibilité alimentaire et la sécurité alimentaire au niveau du ménage vulnérable. La production de fruit, légumes, produits laitiers, œufs, poisson et viande vont augmenter la qualité des régimes alimentaires. Une certaine proportion de la nourriture produite peut être vendue aux marchés locaux.
- **la responsabilisation des femmes.** Les ressources et le revenu que les femmes contrôlent en s'engageant dans l'agriculture est un canal qui confère une signification spéciale pour la nutrition, particulièrement parmi les enfants. Les femmes sont reconnues avoir plus de motivation à investir dans la santé et le bien-être de leur enfant.

#### **v. L'éducation parentale**

##### **a) Les autres pratiques familiales essentielles (PFE)**

Les Pratiques Familiales Essentielles concernent plusieurs secteurs, à savoir : Santé, Eau et assainissement, Nutrition, Protection des Enfants, Education et le Développement de la Petite Enfance.

Les pratiques relatives aux secteurs Santé, Eau et Assainissement et Hygiène font partie des thèmes déjà développés auparavant. Cependant, les PFE portées sur le Planning Familial pourront faire l'objet d'un

partenariat avec des organismes spécialisés tels que MSM (Marie Stopes Madagascar) ou des projets intervenant dans le domaine.

Les autres Pratiques Familiales Essentielles qui pourront être dispensées aux ménages sont celles afférentes aux secteurs suivants :

- Education : envoi et maintien des enfants à l'école, envoi et maintien des enfants au collège.
- Protection de l'enfant : protection contre le mariage précoce et l'exploitation sexuelle des enfants.

Les activités sur les PFE seront confiées à des agences externes prestataires (agences spécialisées de sensibilisation) ou des accompagnateurs individuels spécialisés, lesquels recevront des formations prodiguées par des organismes spécialistes en la matière tels qu'UNICEF. Un protocole de partenariat pourra être établi si nécessaire.

### **b) Le Développement de la Petite Enfance Intensifié (DPEI)**

Les enfants représentent le futur. La réussite de leur éducation contribuera au devenir du développement du pays. Les parents sont les principaux acteurs dans l'éducation de leurs enfants.

L'éducation parentale désigne alors l'éducation donnée aux parents afin de les former à l'éducation de leurs propres enfants. C'est une activité « d'apprentissage des parents qui vise à améliorer leurs interactions avec leurs enfants et à encourager les comportements jugés positifs et réduire celle de comportements jugés négatifs ».

Dans le cadre de l'éducation parentale pour le programme ACTP, le FID priorise le Développement de la Petite Enfance Intensifié qui sera concentré sur la stimulation par le biais de discussions, jeux, interactions physiques et affectives appropriées du développement social et comportemental des enfants âgés de 0 à 5 ans.

La conception de la stratégie de DPEI, des curricula de formation, des outils et supports de communication ainsi que le choix des matériels/équipements nécessaires sont effectués avec la Banque Mondiale et ses consultants. L'implémentation de DPEI suivra un plan de mise en œuvre élaboré au préalable.

La réalisation de cette activité d'éducation auprès des ménages bénéficiaires sera attribuée à des agences spécialisées de sensibilisation ou des accompagnateurs individuels spécialisés, préalablement formés par le FID ou ses partenaires.

## **9. Agenda prévisionnel de mise en œuvre des mesures d'accompagnement**

L'un des premiers problèmes immédiats en termes d'économie/éducation financière, est le fait que de nombreux bénéficiaires s'endettent « en raison du programme », c'est-à-dire qu'ils anticipent les revenus et même avant le premier paiement, ils empruntent de l'argent ou font des crédits dans les magasins.

En effet, de par leur catégorisation sociale, les bénéficiaires de l'ACTP sont très pauvres si bien que pour la première année du programme, ils auraient probablement très peu de capacité à épargner.

Ainsi, des questionnements pourraient être abordés par le biais de simples discussions de groupe (comme la question de dettes, et comment éviter d'accumuler les dettes). Les coups de pouce pourraient être combinés avec ces séances de discussion.

Un autre sujet important pour la première année est de communiquer correctement aux bénéficiaires ce qu'ils peuvent attendre comme transfert au cours des 3 années du projet : il faut qu'ils comprennent qu'ils auront 80 jours de travail rémunérés annuellement pendant trois ans. Toutefois, la « confiance » que cela va effectivement se produire prend du temps car les gens doutent des fois si le gouvernement/programme

réalisera sa promesse ou pas – et donc renforcer/instaurer la confiance avec les bénéficiaires – est important.

Et pourtant, la compréhension/confiance des ménages qu'ils vont avoir une garantie de revenu régulier grâce à ACTP pour trois ans est la clé pour que les gens puissent avoir une vision à plus «long terme» et, partant, la meilleure façon d'utiliser le supplément de revenu (non seulement pour penser aux dépenses de court terme de consommation). Donc, les discussions très simples avec les groupes sur ce sujet seraient également importantes au premier abord dans les espaces productifs.

**Pendant la première année**, il y aurait probablement peu de possibilités de formation sur le développement de l'entreprise (plans d'affaires pour des AGR), mais dans un premier temps, le programme FSP/ACTP pourrait offrir quelques formations limitées simplement sur la manière simple d'améliorer la productivité des activités qu'ils font déjà. Par exemple, les personnes qui ont de très petites parcelles sont susceptibles de produire et d'utiliser leur propre compost en leur donnant des formations simples sur la façon de produire un bon compost, ils pourraient améliorer sensiblement leur production.

**Au cours de la deuxième et troisième année**, le module sur l'épargne de la communauté pourrait alors examiner comment faire réellement des économies, en constituant des associations de prêts/crédits de type AVEC (Association Villageoise d'Epargne Communautaire). Ce n'est qu'après un fonctionnement normal des AVEC peuvent être développés les plans d'affaires/investissements en vue de la mise en place d'AGR.

Ainsi, le déploiement des mesures d'accompagnement des activités FSP/ACTP doit être tout à fait basique au début, puis se développe au cours des trois années du programme – les thèmes et les modules devront être conçus en tenant compte du progrès d'assimilation/apprentissage des bénéficiaires.

- **pour la première année – 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle d'intervention (2017)**, les mesures d'accompagnement concernent surtout des séances de sensibilisation sur des thématiques diverses (Education Environnementale, Education Nutritionnelle, Sensibilisation, SIDA/VIH et MST)
- **à partir de la deuxième année – 3<sup>ème</sup> cycle d'intervention (2017-2018)**
  - Les premiers modules de formation en épargne et crédit communautaire (début de mise en place d'AVEC<sup>2</sup>) vont démarrer dans les espaces productifs tels qu'on les a définis plus haut.
  - En outre et particulièrement lors des jours de paiement, il sera organisé des petites sessions de formation appelées « coups de pouce » dont le but est d'accompagner/inciter les travailleurs à réfléchir sur l'utilisation de leur revenu supplémentaire.
  - Des séances pratiques relatives à des thématiques de production seront programmées au sein des Espaces Productifs, une fois que le personnel des AGECE soit formé par les techniciens des STD ou des organismes partenaires spécialisés aux thématiques du terroir.
  - Les séances de sensibilisation se poursuivent tout au long du programme.

L'agenda prévisionnel de déploiement de ces mesures d'accompagnement est présenté dans le Tableau 1.

---

<sup>2</sup>AVEC : Association Villageoise d'Epargne et de Crédit.

**Tableau 1 - AGENDA PREVISIONNEL DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DANS LES FSP/ACTP**

Thématiques de Mesures d'accompagnement	ANNEE 1 : 2017		ANNEE 2 : 2018		ANNEE 3 : 2019	
	Intervention 1 4 sessions de formation	Intervention 2 8 sessions	Intervention 3 8 sessions	Intervention 4 8 sessions	Intervention 5 8 sessions	Intervention 6 8 sessions
	2 Paiements	3 Paiements	3 Paiements 3 modules de coups de pouce	3 Paiements 3 modules de coups de pouce	3 Paiements 3 modules de coups de pouce	3 Paiements 3 modules de coups de pouce
<b>Information – Sensibilisation</b>	Education Environnementale Education Nutritionnelle Sensibilisation SIDA/VIH et MST Wash & Sanitation	Education Environnementale Education Nutritionnelle Sensibilisation SIDA/VIH et MST Wash & Sanitation	Education Environnementale Sensibilisation sur l'Agriculture sensitive Education Nutritionnelle Sensibilisation SIDA/VIH et MST Planning Familial et SRA	Education Environnementale Sensibilisation sur l'Agriculture sensitive Education Nutritionnelle Sensibilisation SIDA/VIH et MST Planning Familial et SRA Autres PFE Education parentale Education financière	Education Environnementale Sensibilisation sur l'Agriculture sensitive Education Nutritionnelle Sensibilisation SIDA/VIH et MST Planning Familial et SRA Autres PFE Education parentale Education financière	Education Environnementale Sensibilisation sur l'Agriculture sensitive Education Nutritionnelle Sensibilisation SIDA/VIH et MST Planning Familial et SRA Autres PFE Education parentale Education financière
<b>Formation sur la mise en place de Groupes d'Epargne et de Crédit Communautaire</b>		Formation des formateurs FID en AVEC	VSLA/AVEC : Mise en place de Comité de Gestion, Elaboration de statut et RI, Etablissement de procédures (épargne, crédit,) Détermination des parts.	Opérationnalisation : utilisation des kits de gestion, échanges avec des structures actives Se fixer des buts financiers Augmenter l'épargne	Se fixer des buts financiers Augmenter l'épargne	
<b>Formation sur coup de pouce</b>		Formation des formateurs : agents AGECE	Déploiement « coups de pouce »	Déploiement « coups de pouce »	Déploiement « coups de pouce »	Déploiement « coups de pouce »
<b>Formation sur l'Etablissement de Petits Plans d'Investissement pour les AGR</b>			Initiation / Etablissement de Plan d'Affaire simplifié	Déploiement des Plans d'affaires	Déploiement des Plans d'affaires	
<b>Consolidation des acquis (AVEC, Plans AGR, Sites de démonstration ...)</b>						Consolidation et évaluation des acquis

## 10. Organisation pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement

En général, les activités de mesures d'accompagnement sont pilotées par la Direction des Fonds d'Appui et Gestion de Partenariat, au niveau de la Direction Générale.

La thématique "formations techniques" est sous la houlette de la Direction des Filets Sociaux Productifs et Post Catastrophe.

Au niveau des Directions Inter Régionales, des socio organisateurs chargés des Mesures d'Accompagnement ACTP seront mis en place, sous la supervision des Chefs de Service des Opérations et Environnement et les Responsables ACTP, pour la gestion et suivi de la mise en œuvre des activités MACC.

## 11. Méthodologie et approches

La méthodologie d'apprentissage appliquée dans les mesures d'accompagnement repose sur trois approches :

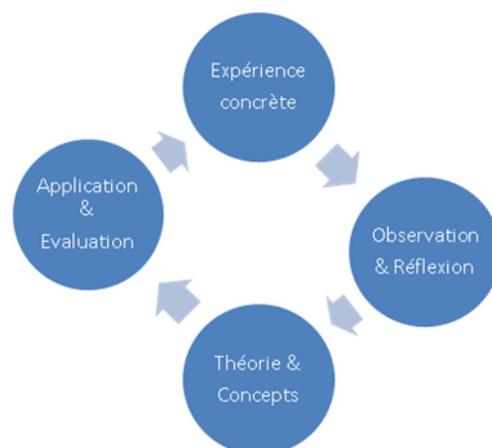
- L'approche andragogique,
- Le principe de formation de formateurs (formation en cascade) et,
- Les échanges d'expériences.

Les résultats d'une action de formation seraient plus probants lorsque :

- Les participants sont invités à définir et à parfaire leurs propres objectifs d'apprentissage au début de la formation.
- Le contenu dispensé est basé sur des problèmes pratiques de la part des participants
- La formation se déroule dans un cadre participatif avec des méthodes variées.

Ainsi, chaque action sur la formation doit être :

- Centrée sur l'apprenant : sur ses besoins tels qu'il les exprime d'abord, et tels que l'on les négocie par la suite afin qu'ils acquièrent des compétences et de les appliquer à la fin.
- Centrée sur la vie : Visant l'application des acquis à des situations réelles dans leur existence quotidienne.
- Flexible : tenant compte des problèmes des participants et des progrès réalisés
- Fondée sur un respect mutuel
- Basée sur l'approche suivant le cycle d'apprentissage (KOLB)



L'animateur de la formation peut choisir l'une des méthodes suivantes en fonction des sujets qu'il va aborder :

- Méthode inductive : utilise des techniques de découverte.
- Méthode déductive : utilise des techniques de l'exposition.

- Méthode active : les apprenants apprennent en entrant en contact avec l'objet de connaissance, ils partagent leurs connaissances et expériences selon une approche inductive.

Les techniques de formation suivantes sont envisageables selon le contexte de la formation : (i) l'exposé, (ii) les visites de terrain, (iii) l'interrogative, (iv) la discussion, (v) le jeu de rôle, (vi) le brainstorming, (vii) tour de table, (viii) le " buzz ", (ix) la simulation, (x) le feed-back, (xi) l'étude de cas, (xii) les réflexions en groupes.

L'Approche formative recommandée devrait se reposer sur les principes suivants :

- Instaurer une culture d'interaction,
- Définir des objectifs de formation et suivi des progrès,
- Utiliser des méthodes variées pour répondre aux besoins de la communauté,
- Recourir à des méthodes diversifiées pour évaluer les acquis,
- Donner un feedback sur les performances des bénéficiaires,
- Impliquer de façon active les bénéficiaires.

Ces principes mettent particulièrement l'accent sur :

- la participation des bénéficiaires,
- la nécessité d'un suivi et évaluation,
- l'identification des thèmes de recyclage et,
- la détermination des indicateurs de changement de comportement.

Les modes de mise en œuvre d'une formation peuvent être :

- La Formation directe (des échanges d'expériences – paysans formateurs) où le formateur transmet directement aux bénéficiaires et assure lui-même le suivi.
- La formation en cascade où les agents des AGECE seront formés en premier temps et charge à eux d'assurer ensuite la formation des bénéficiaires (dans ce cas, les formateurs des formateurs assurent toujours le suivi-évaluation).

## **12. Les étapes de mise en œuvre des mesures d'accompagnement**

<b>ETAPES/ACTIONS</b>	<b>RESPONSABLES</b>
<b>1- Coups de Pouce</b>	
Finalisation conception outils et test du mode opératoire	IDEAS42
Randomisation des Groupes de Travail et transmission à FID du nombre des bénéficiaires des coups de pouce	BANQUE MONDIALE
Multiplication des supports et matériels	FID DIRGEN
Formation de l'équipe de la Direction Générale	IDEAS42
Préparation et transmission du calendrier opérationnel pour le démarrage des coups de pouce	FID DIRGEN
Formation des DIR et AGECE	FID DIRGEN
Démarrage des coups de pouce dans chaque district	AGECE
<b>2- Epargne Communautaire</b>	
Convention de partenariat avec CARE	FID – DIR GEN
Randomisation des groupes de travail	BANQUE MONDIALE
Formation des formateurs (équipe FID)	CARE
Sensibilisation sur la gestion des dettes, la nécessité des épargnes et	SO FID DIR

l'optimisation des crédits	
Sensibilisation sur la mise en place d'AVEC	SO FID DIR
Préparatifs avec les autorités locales	SO FID DIR
Election des membres dirigeants et constitution des dossiers de l'AVEC (statut, RI, Procédures, ...)	SO FID DIR
Equipement des AVEC (Matériels de bureau, outils de gestion et de suivi)	FID DIRGEN
Opérationnalisation des AVEC : - Formation des membres de bureau - Lancement des épargnes et crédits	SO FID DIR
Formation des bénéficiaires en Plan d'Affaires simplifié	SO FID DIR
Evaluation des acquis	FID DIR/DIRGEN/CARE
<b>3- Thèmes de sensibilisation / éducation</b>	
Identification des partenaires potentiels	FID DIRGEN
Protocole/convention de partenariat	FID DIRGEN
Recrutement des prestataires pour la mise en œuvre des activités d'éducation parentale	FID DIRGEN OU DIR
Formation des formateurs : AGECE ou agence/accompagnateurs spécialisés Formation des bénéficiaires leaders (DPEI et PFE)	FID OU SES PARTENAIRES  AGENCES OU ACCOMPAGNATEURS SPECIALISES
Conception et multiplication des supports/outils	FID DIRGEN/AGENCES SPECIALISEES
Conduite des séances de sensibilisation	AGECE/AGENCES SPECIALISEES/ ACCOMPAGNATEURS SPECIALISES / BENEFICIAIRES LEADERS
Suivi-Evaluation des activités	FID/AGENCES SPECIALISEES/ ACCOMPAGNATEURS SPECIALISES

**TABLEAU 2 - LISTE DES ACRONYMES**

ACTP	Argent Contre Travail Productif
AGEC	Agence d'Encadrement Communautaire
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AVEC	Association Villageoise d'Epargne et de Crédit
CdP	Coups de Pouce
CNLS	Conseil National de Lutte contre le SIDA
DRAE	Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage
DREEF	Direction Régionale de l'Environnement, Ecologie et Forêt
DPEI	Développement de la Petite Enfance Intensifié
EC	Epargne Communautaire
GT	Groupe de Travail
MACC	Mesures d'Accompagnement
MIS	Management Information System
PFE	Pratiques Familiales Essentielles
PPM	Plan de Passation de Marchés
SO	Socio Organisateur
STD	Service Technique Déconcentré

### Annexe1 : Termes de référence de la formation des chefs de chantier

#### **I- Contexte :**

La République de Madagascar renforce son engagement dans la lutte contre la pauvreté en intensifiant son investissement dans le secteur de la protection sociale. Elle a bénéficié d'un appui de la Banque Mondiale par la mise en place d'un programme de protection sociale – Projet Filets Sociaux de Sécurité.

Dans ce cadre, le FID assure la mise en œuvre des sous-composantes « Transfert Monétaire pour le Développement Humain » et « Filets Sociaux Productifs ». Cette dernière sous-composante vient de terminer ses premières interventions et en vue de bien préparer la mise en œuvre de la prochaine intervention, des formations théoriques suivi de pratique seront organisées à l'endroit des chefs de chantiers afin d'améliorer la qualité des réalisations et de mettre l'accent sur les impacts positifs aux bénéficiaires.

Les présents termes de référence sont développés pour assurer un bon cadrage des formations pour les chefs de chantiers. Il est à rappeler que les chefs de chantiers sont les piliers de ce programme car ils sont les garants de la qualité technique des réalisations et des impacts positifs aux bénéficiaires en animant presque toutes les séances de renforcements de capacité des ménages ciblés.

#### **II- Objectif des formations :**

Les objectifs de la formation sont de :

1. Améliorer la qualité des réalisations sur terrain,
2. Assurer que chefs de chantiers puissent transmettre aux bénéficiaires les exigences techniques des activités d'aménagement et productives,
3. Préparer les chefs de chantier à pouvoir animer des séances de renforcement de capacité technique et bien organiser les sensibilisations durant les séances de paiement,
4. Aider les chefs de chantier à Résoudre des éventuels problèmes (techniques, socio-organisationnels, paiements, ...) au niveau des chantiers,
5. Préparer les chefs de chantier sur la conduite des Espaces Productifs (formations techniques, coup de pouce et épargne communautaire avec plan d'affaire).

### III- Agenda :

Ordre	Thème	Durée	Responsable	Résultats attendus
	Thèmes de sensibilisation	60		Organisation-type d'une séance de paiement
	Espace productif et thème de formations techniques	120		Calendrier-type espace productif élaboré Fiche Espace Productif établie
	Techniques de formation des adultes	60		Techniques de formation
	Andragogie et Approche Sociale	60		Pistes d'amélioration des approches identifiées
	Culture ACTP et valorisation des bonnes pratiques	60		Culture générale autour de l'ACTP *Civisme *Droit de l'homme *Lutte contre les stupéfiants
	Comment remplir un PGE	60		PGE-type
	Formation sur le Foncier	60		Démarche à suivre dans le traitement des problèmes fonciers
	Evaluation atelier			
	Différentes techniques productives	1j	DRAE/DREEF	Pratiques

### IV- Résultats attendus :

A l'issu de la formation, les chefs de chantier sont capables de

- Valoriser les bonnes pratiques de la première intervention,
- Animer les « Espaces Productifs »,
- Bien organiser et animer les séances de paiement,
- Appuyer la communauté dans la sécurisation foncière,
- Bien encadrer techniquement les travaux.

## **V- Livrables :**

- Calendrier des espaces productifs
- Fiches techniques de sensibilisation
- Organisation-type d'une séance de paiement
- Rapport de formation technique

## **VI- Localité :**

La formation aura lieu de préférence sur terrain (chef-lieu de district ou commune) afin

- d'assurer la collaboration avec les Services Techniques Déconcentrés,
- de voir des cas sur place si nécessaire,
- d'éviter la rupture de chantier,
- de réaliser des pratiques sur chantier.

## **VII- Participants :**

La formation est surtout organisée pour les chefs de chantier des AGEC titulaires des services d'encadrement des bénéficiaires dans le cadre de l'ACTP, mais la participation des formateurs et chefs de mission est vivement sollicitées.

L'animation de la formation sera assurée par l'équipe du FID, mais la collaboration avec les Services Techniques Déconcentrés est inévitable, et plus particulièrement pour le foncier et la partie technique productive.

Annexe2 : Fiche de collecte du niveau de satisfaction des bénéficiaires sur les supports utilisés

FICHE DE COLLECTE	
NIVEAU DE SATISFACTION DES BENEFICIAIRES SUR LES SUPPORTS UTILISES	
Méthode : focus group par Equipe	
Informations générales sur l'espace productif	
I1. DATE :  _ _ / _ _ / _ _	
I2. AGECE : .....	I3. CHEF DE CHANTIER : .....
I4. DISTRICT : .....	I5. UTB : .....
I6. NOM DU GROUPE DE TRAVAIL : .....CODE :  _ _ _ _	
I7. Groupe de Traitement :  _  1 ACTP 2 ACTP + Formation 3 ACTP + Coups de pouce	
I8. Effectif* présents : ..... dont Hommes : ..... Et Femmes : ..... (*) : inscrire '0' si aucun	
I9. Nombre de travaux de groupe :  _ _ .	
I10 : NOM DE L'AGENT DE COLLECTE : _____ Tél : _____ ORGANISME : _____	

Noter de 1 à 4, 1=Non satisfait ; 4=Très satisfait

Equipe	Quantité	Dimension	Quantité d'images	Quantité de textes	Adéquation Par rapport Aux thèmes	Clarté des messages	Suscite-la discussion	Observations/Recommandations
E1								
E2								
E3								
E4								
E5								
E6								
E7								
<b>MOYENNE</b>								<b>MOYENNE GENERALE :</b> _____

**Commentaires :**

Annexe3 : Fiche d'appréciation des résultats des chefs d'équipe en tant qu'animateur

FICHE DE COLLECTE	
APPRECIATION DES CHEFS D'EQUIPE EN TANT QU'ANIMATEUR	
Méthode : interview directe auprès d'un échantillon de 10 (dix) bénéficiaires du groupe de travail	
Informations générales sur l'espace productif	
I1. DATE :  _ _ / _ _ / _ _	
I2. AGECE : .....	I3. CHEF DE CHANTIER : .....
I4. DISTRICT : .....	I5. UTB : .....
I6. NOM DU GROUPE DE TRAVAIL : .....CODE :  _ _ _ _	
I7. Groupe de Traitement :  _    1 ACTP   2 ACTP + Formation   3 ACTP + Coups de pouce	
I8. Effectif* présents : ..... dont Hommes : ..... Et Femmes : ..... (*) : inscrire '0' si aucun	
I9. Nombre de travaux de groupe :  _ _ .	
I10 : NOM DE L'AGENT DE COLLECTE : _____ Tél : _____ ORGANISME : _____	

Noter de 1 à 4, 1=Non satisfait ; 4=Très satisfait

Equip e	Gestion des matériels	Connaissanc e de l'objectif du travail de groupe	Connaissanc e de la manipulatio n des matériels	Suscite la discussio n de groupe	Apport e un appui proxy	Avez-vous pris connaiss ance du travail ?	Satisfactio n générale sur le travail de groupe	Observations/ Recommanda tions
B1								
B2								

B3								
B4								
B5								
B6								
B7								
B8								
B9								
B10								
Moyenne	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	<b>MOYENNE GENERALE :</b>  _____

**Commentaires :**

## Annexe4 : Fiche d'évaluation de l'efficacité du chef de chantier

FICHE DE COLLECTE					
EFFICACITE DU CHEF DE CHANTIER					
Méthode : Observation					
INFORMATIONS GENERALES SUR L'ESPACE PRODUCTIF :					
11. DATE :  _ _ / _ _ / _ _					
12. AGECE : .....			13. CHEF DE CHANTIER : .....		
14. DISTRICT : .....			15. UTB : .....		
16. NOM DU GROUPE DE TRAVAIL : .....CODE :  _ _ _ _					
17. Groupe de Traitement :  _  1 ACTP 2 ACTP + Formation 3 ACTP + Coups de pousse					
18 : NOM DE L'AGENT DE COLLECTE : _____ Tél : _____ ORGANISME : _____					
APPRECIATION :					
SUJET	COCHER				NOTE
	1 : Faible	2	3	4 : Elevé	
MOBILISATION COMMUNAUTAIRE/ ANIMATION					
MAITRISE DES CONCEPTS/THEMES					
SUIVI DES EQUIPES					
CAPACITE DE SYNTHESE					
TENUE DES OUTILS DE GESTION					
RESPECT PLANNING					
ATTENTION DES BENEFICIAIRES					
PARTICIPATION DES BENEFICIAIRES					
QUALITE GENERALE DE LA REALISATION					
<b>TOTAL NOTE</b>					
<b>Commentaires :</b>					